

## **Règlement du jeu « Reconnaissez vos commerçants ! » du 23 janvier au 14 février 2024**

### 1. Organisateur

Le présent jeu « Reconnaissez vos commerçants ! » est organisé par l'association Castel Activ' (association des artisans et commerçants de Châteaugiron) - Chemin des Bosquets - 35410 Châteaugiron

### 2. Modalités de participation

Le jeu « Reconnaissez vos commerçants ! » est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, à l'exclusion des organisateurs et des membres de leur famille vivant sous le même toit. La participation au jeu implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

A la validation de son achat dans l'un des commerces participant cité à l'article 6 du présent règlement, sur la période du 23 janvier au 14 février 2024, le participant se verra remettre un bulletin de participation par le commerçant.

### 3. Règles du jeu

Chaque participant remplit son bulletin de jeu en associant chaque commerçant avec sa photo d'enfance.

Pour que le bulletin de participation soit valide, le participant indiquera ses coordonnées complètes (nom – prénom - ville - mail ou numéro de téléphone) dans la zone prévue à cet effet sur le bulletin de participation et déposera son ticket dans l'une des 3 urnes mises à disposition dans les commerces suivants : Boucherie Jaunet / Latierre Fromagerie / Boulangerie du Château

Un même participant peut déposer plusieurs bulletins de participation pour le tirage au sort mais ne dispose que d'une seule chance de gain.

### 4. Désignation des gagnants

8 gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins comportant au moins 5 bonnes réponses.

Le tirage au sort aura lieu le 17 février et les gagnants seront informés par mail ou sms.

### 5. Lots mis en jeu

1 chéquier-cadeau d'une valeur unitaire de 300€ (*composé de 20 bons d'achat d'une valeur de 15€*)

3 chèques-cadeaux d'une valeur unitaire de 100€ (*chaque chéquier-cadeau est composé de 10 bons d'achat d'une valeur de 10€*)

4 chèques-cadeaux d'une valeur unitaire de 50€ (*chaque chéquier-cadeau est composé de 5 bons d'achat d'une valeur de 10€*)

Les gagnants pourront retirer leur lot à la boutique Madalenn 13 rue de la Madeleine à Châteaugiron, sur les horaires d'ouverture de la boutique, entre le 20 février et le 20 mars sur présentation d'une pièce d'identité.

La remise de lot n'entraîne aucun frais pour le gagnant.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de leur contre-valeur en monétaire, ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Les dotations sont nominatives, non échangeables et non remboursables.